



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS Délibération du Conseil communautaire

Séance du 14 mars 2022

Délibération n°2022/20
Date de convocation : 3 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Cattenières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Membres présents (59 titulaires et 2 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVARD Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ-NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membre excusé (1) :

GOETGHELUCK Alain

Membres absents (5) :

LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, GERARD Jean-Claude, KEHL Didier, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (7) :

MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, TRIOUX-COURBET Sandrine à THUILLEZ Martine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le



ID : 059-200030633-20220314-2022_20-DE

Délibération 2022/20 Portant approbation pour la validation des concours financiers accordés aux structures Petite Enfance de la CA2C pour l'année 2022

Exposé :

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a décidé de soutenir les différentes structures d'accueil de la petite enfance exerçant leurs missions sur le territoire communautaire.

La Communauté d'Agglomération apporte un concours financier au fonctionnement des structures suivantes :

- Le multi-accueil et le Relais des Assistants Maternels intercommunal situés au Cateau-Cambrésis et gérés par l'association « Les Enfants du Pays de Matisse » ;
- Le multi-accueil et le Relais des Assistants Maternels intercommunal situés à Caudry et gérés par l'association « La Maison Enchantée » ;
- Le multi-accueil et le Relais des Assistants Maternels intercommunal situés à Avesnes-les-Aubert et gérés par l'association « La Maison Enchantée » ;
- La structure multi-accueil itinérante située sur les communes de Beauvois-en-Cambrésis, Bertry et Ligny-en-Cambrésis et gérée par l'association « La Maison Enchantée » ;
- La micro-crèche située à Walincourt-Selvigny et gérée par l'association « Familles Rurales » ;
- Le Relais des Assistants Maternels intercommunal situé à Villers-Outréaux et géré par l'association « Familles Rurales » ;
- Le Relais des Assistants Maternels intercommunal situé à Beauvois-en-Cambrésis et géré par le Centre social communal « l'Escale » de Beauvois-en-Cambrésis.

Une convention partenariale permet de régir à la fois les engagements des gestionnaires des structures, des communes sur lesquelles celles-ci sont implantées, ainsi que de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence.

Elle prévoit notamment le rôle de chacun des partenaires ainsi que les modalités d'accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération.

Les conventions d'objectifs et de moyens de ces structures ont été délibérées et adoptées pour une période de deux ans le 16 décembre 2020 en séance du Conseil communautaire.

Conformément à l'article 4 de ladite convention, la Communauté d'Agglomération vote le montant annuel alloué à chacune des structures.

De fait et au titre de l'année 2022, le concours financier de la Communauté d'Agglomération sera de :

Concours financier des structures "Petite Enfance" de la CA2C (figé par délibération)

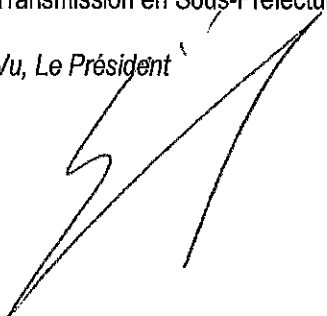


Associations	Structures PE	2019	2020	2021	2022	2023
La Maison Enchantée	Multi-accueil Caudry	97 930 €	97 930 €	97 930 €	97 930 €	97 930 €
	RAM Caudry	36 207 €	36 207 €	36 207 €	36 207 €	36 207 €
	Multi-accueil itinérant Beauvois-Bertry-Lign	54 996 €	54 996 €	54 996 €	54 996 €	54 996 €
	Multi-accueil Avesnes-les-Aubert	51 932 €	51 932 €	51 932 €	51 932 €	51 932 €
	RAM Avesnes-les-Aubert	40 515 €	40 515 €	40 515 €	40 515 €	40 515 €
Totaux recours financier de la CA2C		281 580 €	281 580 €	281 580 €	281 580 €	281 580 €
Les Enfants du Pays de Matisse	Multi-accueil Le Cateau-Cambrésis	119 280 €	113 241 €	113 241 €	113 241 €	113 241 €
	RAM Le Cateau-Cis	43 176 €	43 176 €	43 176 €	43 176 €	43 176 €
Totaux recours financier de la CA2C		162 456 €	156 417 €	156 417 €	156 417 €	156 417 €
Familles Rurales	Micro-crèche Walincourt-Selvigny	39 226 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	RAM Villers-Outréaux	21 350 €	21 350 €	21 350 €	21 350 €	21 350 €
Totaux recours financier de la CA2C		60 576 €	71 350 €	71 350 €	71 350 €	71 350 €
Centre social l'Escale	RAM Beauvois-en-Cis	20 032 €	20 032 €	20 032 €	20 032 €	20 032 €
Totaux recours financier de la CA2C		20 032 €	20 032 €	20 032 €	20 032 €	20 032 €
Total concours financiers des structures		524 644 €	529 379 €	529 379 €	529 379 €	529 379 €
Remboursement auprès de la CA2C - versement CAF fait à l'association au lieu de la CA2C	Multi-accueil Le Cateau-Cambrésis		30 589 €			
Remboursement auprès de la CA2C - Achat meuble UGAP	Multi-accueil Le Cateau-Cambrésis			357 €		
Report de l'excédent 2020 des concours financiers attribués par la CA2C (en 3 fois)	Structures Association La Maison Enchantée			15 825 €	15 825 €	15 825 €
Total budget CA2C		524 644 €	498 790 €	513 197 €	513 554 €	513 554 €

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis recevra une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse représentant environ un tiers du concours financier.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- **Valider le concours financier de la Communauté d'Agglomération accordé à chaque structure ;**
- **Inscrire les dépenses correspondantes au budget 2022.**

Adoptée à l'unanimité

<p>Acte certifié exécutoire Publication le 17/03/2022 Transmission en Sous-Préfecture le 17/03/2022 <i>Vu, Le Président</i></p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme, Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional</p>   <p>Serge SIMEON</p>
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.